

Dossier pédagogique.

Reconstitution : Le procès Bobigny

Émilie Rousset et Maya Bocquet

Dossier réalisé par Sarah Maeght, romancière et professeure de Lettres.

Pistes Pédagogiques

Ce dossier propose aux élèves de réfléchir aux archives rejouées dans *Reconstitution : Le procès Bobigny*, de découvrir et s'emparer de la méthode d'écriture théâtrale d'Émilie Rousset et Maya Bocquet. Les élèves sont invité•es à analyser les textes du procès et des interviews menées par les metteuses en scène, à découvrir le procès qui a mené à la légalisation de l'avortement et s'initier à l'écriture documentaire. Il est construit en trois parties : Avant / Pendant / Après le spectacle. Les professeur•es sont invité•es à s'emparer de ce dossier comme ils et elles le souhaitent, à en suivre le parcours ou à piocher dans les activités proposées.

Objets d'études en français :

Le théâtre du XVIIe siècle au XXIe siècle.

La littérature d'idée et la presse du 19e au 21e siècle

I. Avant le spectacle



Découvrir la démarche artistique d'Émilie Rousset et Maya Bocquet.

Le théâtre documentaire

Le théâtre documentaire est une forme d'art fictionnel écrite à partir d'évènements politiques ou sociaux, historiques ou contemporains. Les artistes travaillent avec des matériaux tels que des reportages, des comptes rendus, des interviews, des archives.

Extrait d'un article de Didier Plassard : « On peut faire théâtre de tout » : mises en jeu du réel et illimitation du théâtralisable sur la scène contemporaine :

« Pour qui l'observe avec suffisamment de recul, l'histoire du théâtre occidental, aux XX^e et XXI^e siècles, peut se lire comme un mouvement continu de diversification des matériaux théâtralisés. Vague après vague, auteurs dramatiques, metteurs en scène, collectifs artistiques ont balayé les dernières traces des interdits, des restrictions et des frilosités dans lesquels les poétiques normatives, les censures, les critères de rentabilité immédiate ou plus simplement les routines de travail avaient confiné l'activité théâtrale. Qu'on examine la variété des textes et des régimes d'écriture qui, depuis la fin du 19^e siècle, ont pu se faire entendre sur les planches, ou bien qu'on étende l'enquête jusqu'aux actions, aux situations et aux événements représentés, une même conclusion s'impose : les arts de la scène n'ont jamais connu un tel élargissement des possibles, une telle déroute des tranquilles certitudes sur lesquelles, prolongeant le sillon ouvert par les traités de la Renaissance, se fondaient critiques dramatiques, praticiens, pédagogues ou universitaires pour délimiter ce qui, à leurs yeux, méritait d'être appelé « du théâtre » et ce qui ne le méritait pas, ou pas tout à fait. Comblement des fossés creusés entre les modes, les registres et les genres ; dépeçage des restes du « bel animal » aristotélicien et des théories organicistes qui voyaient dans l'action dramatique une totalité close, continue, harmonieuse ; renversement des tyrannies du vraisemblable et du « bon sens » ; dissolution des tentatives de définition d'une « nature » universelle du langage dramatique: la liste est longue des contraintes ou des limitations autrefois imposées à la création théâtrale et que les scènes contemporaines, sous la pression conjointe des auteurs et des équipes artistiques, ont progressivement abolies. Aussi la célèbre formule d'Antoine Vitez, « on peut faire théâtre de tout. », définit-elle exactement le nouvel horizon, sans cesse repoussé, du théâtralisable tel qu'il se pense et se pratique depuis plusieurs décennies sur les scènes : car on fait désormais théâtre de « tous les textes », littéraires ou non littéraires, comme de toute pratique, artistique ou non artistique, et finalement de la réalité elle-même (de « tout ce qu'il y a dans la vie », disait aussi Vitez) : le dispositif théâtral absorbe jusqu'à la matérialité du monde.

Activité de recherche : Metteur•ses en scène

Exposés sur des metteurs et metteuses en scène et chorégraphes qui écrivent des pièces à partir de matériau documentaire : Jérôme Bel, Rebecca Chaillon, Mohamed El Khatib, Samira Elagoz, Milo Rau, Adeline Rosenstein, Gurshad Shaheman.

Les metteuses en scène

Émilie Rousset et Maya Bocquet explorent différents modes d'écriture théâtrale et performative, elles utilisent l'archive et l'enquête documentaire pour créer des pièces, des installations, des films. Elles vont à la rencontre de « spécialistes », collectent des vocabulaires, des idées, observent des mouvements de pensée. Ensuite, elles inventent des dispositifs où des acteurs incarnent ces paroles.



Émilie Rousset a étudié en section mise en scène au Théâtre National de Strasbourg. Elle a été artiste associée à la Comédie de Reims. Elle a co-réalisé avec Louise Hémon une série de films courts, *Rituel 1 : L'Anniversaire*, *Rituel 2 : Le Vote* et *Rituel 3 : Le Baptême de mer*, projetés notamment au Centre Pompidou lors du Festival Hors Pistes. Pour le Festival d'Automne 2018, elle a créé deux pièces au Théâtre de la Cité internationale (Paris), *Rencontre avec Pierre Pica* qui retranscrit son dialogue avec un linguiste, puis – co-signée avec Louise Hémon – *Rituel 4 : Le Grand débat* qui met sur scène le tournage d'un débat présidentiel. Avec Maya Boquet, elle crée en 2019 *Reconstitution : Le procès de Bobigny*, au Théâtre de Gennevilliers, dans le cadre du Festival d'Automne à Paris. En 2021, *Les Océanographes* - co-signée avec Louise

Hémon - explore les archives d'Anita Conti, première femme océanographe. En 2022, Pour *Rituel 5 : La Mort* co-signée avec Louise Hémon, elle décortique les croyances et représentations liées à la mort, les rituels et pratiques funéraires. Puis, pour *Playlist Politique*, présentée à la Pop et au Théâtre de La Bastille elle interroge la mise en scène du pouvoir politique à la télévision. En 2023, elle présente une performance au sein de *Paysages Partagés*, pièce collective produite par le Théâtre Vidy-Lausanne. Elle écrit aujourd'hui une pièce radiophonique pour France Culture et le Festival d'Automne, ainsi qu'une prochaine pièce de théâtre programmée en 2025 : *Affaires Familiales*.

MAYA BOCQUET



COLLABORATIONS THÉÂTRALES

- ***Le Bal de la terre***, de Frédérique Aït-Touati, conception et création sonore. Juillet 2023, Biennale d'Architecture de Venise.
- ***Les Météores***, de Frédérique Aït-Touati et Emanuele Coccia, Bourse du Commerce, Paris. Juin et Septembre 2023.
- ***Earthscape***, de Frédérique Aït-Touati et Emanuele Coccia, création sonore du spectacle. Novembre 2022 à la Conciergerie de Paris.
- ***Reconstitution : le procès de Bobigny***, conception, écriture et dramaturgie avec Emilie Rousset. Création au T2G dans le cadre du Festival d'Automne 2019.
- ***L'âge du slow***, co-mise en scène avec Thomas Guillaud-Bataille, La Pop, 2018.
- ***Les Spécialistes***, conception, écriture et dramaturgie avec Emilie Rousset. De 2014 à 2018.

MISES EN SCÈNE

- ***L'énigme Rosemary Brown***, production La Pop, création avril 2023, Les Subs, Lyon.
- ***Radio Femmes Fatales***, série de performances de 2013 à 2015.
- ***Lenka Nehanebna***, création au Quartz, Scène Nationale, 2012.

DRAMATURGIES THÉÂTRALES

- ***Le Hurle***, de Lancelot Hamelin, m.s. Alvisé Sinivia, Nov 2021.
- ***L'assemblée des rêves***, de Lancelot Hamelin, m.s. Duncan Evenou, sept 2019
- ***Opération Blackbird***, écriture collective, mise en scène Julien Fisera, Nov 2016
- ***Témoignage d'une homme...*** mise en scène Thibaud Croisy. Fev 2015
- ***Derborence*** de Charles Ramuz, mise en scène Mathieu Bertholet, 2014
- ***Lost replay***, texte et mise en scène de Gérard Watkins, 2013
- ***L'avenir seulement***, texte et mise en scène de Mathieu Bertholet, 2011

CRÉATIONS RADIOPHONIQUES

- ***Le massacre de la rue Transnonain***, production RTBF (bourse Gulliver), en cours.
- ***Le rapport Brazza***, production L'officine et Spotify, octobre 2021.
- ***Radio Act'***, production Ma Scène Nationale, Montbéliard, mai 2021.
- ***Radio Chorale***, Festival Longueur d'Ondes, diffusion sur Radio U, fev. 2018
- ***Radio Femmes Fatales***. Production France Culture. 2013
- ***Le Bistrot du coin***, Bourse Brouillon d'un rêve sonore de la SCAM, 2012

FORMATIONS

- Conservatoire de Musique de Pantin - Classe d'électroacoustique, 2015-2017
- Master Professionnel de mise en scène et dramaturgie, Université Nanterre, 2007-2009
- Licence et Master recherche d'études théâtrales, Université Sorbonne Paris 3, 2005-2007

Activité de recherche : TNS et Conservatoire de Tours

Visiter le site internet du Théâtre National Supérieur de Strasbourg et celui du Conservatoire de Tours ainsi que celui du Master de Nanterre, chercher des parcours d'étudiant•es des différentes promotions, se renseigner sur la différence entre école et conservatoire, les modalités d'admission, les organisations des formations.

Site du Master mise en scène et dramaturgie de Nanterre : <https://formations.parisnanterre.fr/fr/catalogue-des-formations/master-lmd-05/theatre-master-JWQHI4R5/theatre-mise-en-scene-et-dramaturgie-JXBLO9TA.html>

Site du Théâtre National de Strasbourg : <https://www.tns.fr/>

Site du conservatoire de Tours : <https://www.conservatoiretours.fr/>

Reconstituer le procès Bobigny.

Une reconstitution ?

Questionnement 2 : Reconstitution

Qu'est-ce qu'une reconstitution ? Comment est composé ce mot ? Avez-vous déjà vu des films, des téléfilms, des vidéos sur internet, des spectacles qui sont des reconstitutions ? A la lecture du titre « Reconstitution : Le procès Bobigny », qu'attendez-vous de la pièce ? Que pensez-vous voir sur scène ? De quoi va-t-on vous parler ? Quelles archives va-t-on vous montrer ? Quelle sera la mise en scène ?

Avec *Reconstitution : Le procès de Bobigny*, Émilie Rousset et Maya Boquet s'emparent d'un événement historique : le procès, tenu le 8 novembre 1972, de Marie-Claire Chevalier et de sa mère pour l'avortement de la jeune fille suite à un viol. Moment crucial dans l'avancée des droits des femmes, ce procès mené par la célèbre avocate Gisèle Halimi cristallise les réflexions et combats féministes de l'époque, avec notamment les contributions de Simone de Beauvoir, de médecins Prix Nobel, de Delphine Seyrig ou de Michel Rocard. À partir de la retranscription du procès, prolongée par des témoignages contemporains qu'elles ont récoltés, Émilie Rousset et Maya Boquet mettent en question à la fois le statut de l'archive et la résonance actuelle des thèmes abordés.

Visionner un [extrait vidéo de la pièce.](#)

Le procès Bobigny : Historique.

En 1972, le procès Bobigny a marqué l'histoire. Marie Claire Chevalier, âgée de seize ans, est violée et tombe enceinte. Elle avorte clandestinement avec l'aide de sa mère. À cette époque, l'avortement constitue une infraction pénale. L'avocate Gisèle Halimi défend la jeune fille et sa mère dans un procès qui eut un énorme retentissement en France. Le procès de la jeune Marie-Claire eut lieu à huis clos au Tribunal pour Enfants de Bobigny. Marie-Claire fut relaxée au motif suivant : elle



aurait souffert de « contraintes d'ordre moral, social, familial, auxquelles elle n'avait pu résister ». Le Président refusa de la condamner pour avortement qui était encore un crime. La solution se plaçait à contre-courant des propos de la jeune fille qui assumait avoir eu recours à l'interruption volontaire de grossesse de son plein gré. Suit le procès de la mère de Marie-Claire, Michèle Chevalier. L'audience publique eut lieu le 8 novembre 1972 devant le Tribunal de Grande Instance de Bobigny, présidée par le Président Graffan assisté de deux juges Monsieur Lesire et Monsieur Derrien. Le ministère public était représenté par Monsieur Rouhaud, substitut du Procureur de la République. De nombreuses personnalités vinrent se présenter à la barre des témoins pour défendre Michèle Chevalier : le scientifique et académicien Jean Rostand, les Prix Nobel et biologistes Jacques Monod et François Jacob, des comédiennes Delphine Seyrig, Françoise Fabian, des hommes politiques Michel Rocard, des personnalités du monde des lettres comme Simone de Beauvoir. Des centaines d'articles et émissions furent consacrés à cette affaire. Cette mobilisation de la société et des médias permit l'adoption de la loi du 15 janvier 1975 sur l'interruption volontaire de grossesse, portée par la ministre de la Santé de l'époque : Simone Veil.

Le procès Bobigny : Ressources

Vidéo de 3 minutes, retraçant l'histoire de l'avortement en France, depuis le procès de Marie-Claire Chevalier jusqu'à la proposition de l'inscription du droit à l'avortement dans la Constitution en 2022. Le Sénat a adopté en février 2023 une proposition de loi constitutionnelle en ce sens (166 voix contre 152).

https://www.ina.fr/ina-eclaire-actu/video/s1203970_001/Il-y-a-50-ans-le-proces-de-bobigny

De nombreuses ressources à la disposition des professeur•es sont disponibles sur le site lumni.fr, accessible avec une adresse académique : <https://enseignants.lumni.fr/parcours/1115/proces-de-bobigny-gisele-halimi-plaide-pour-la-depenalisation-de-l-avortement.html>

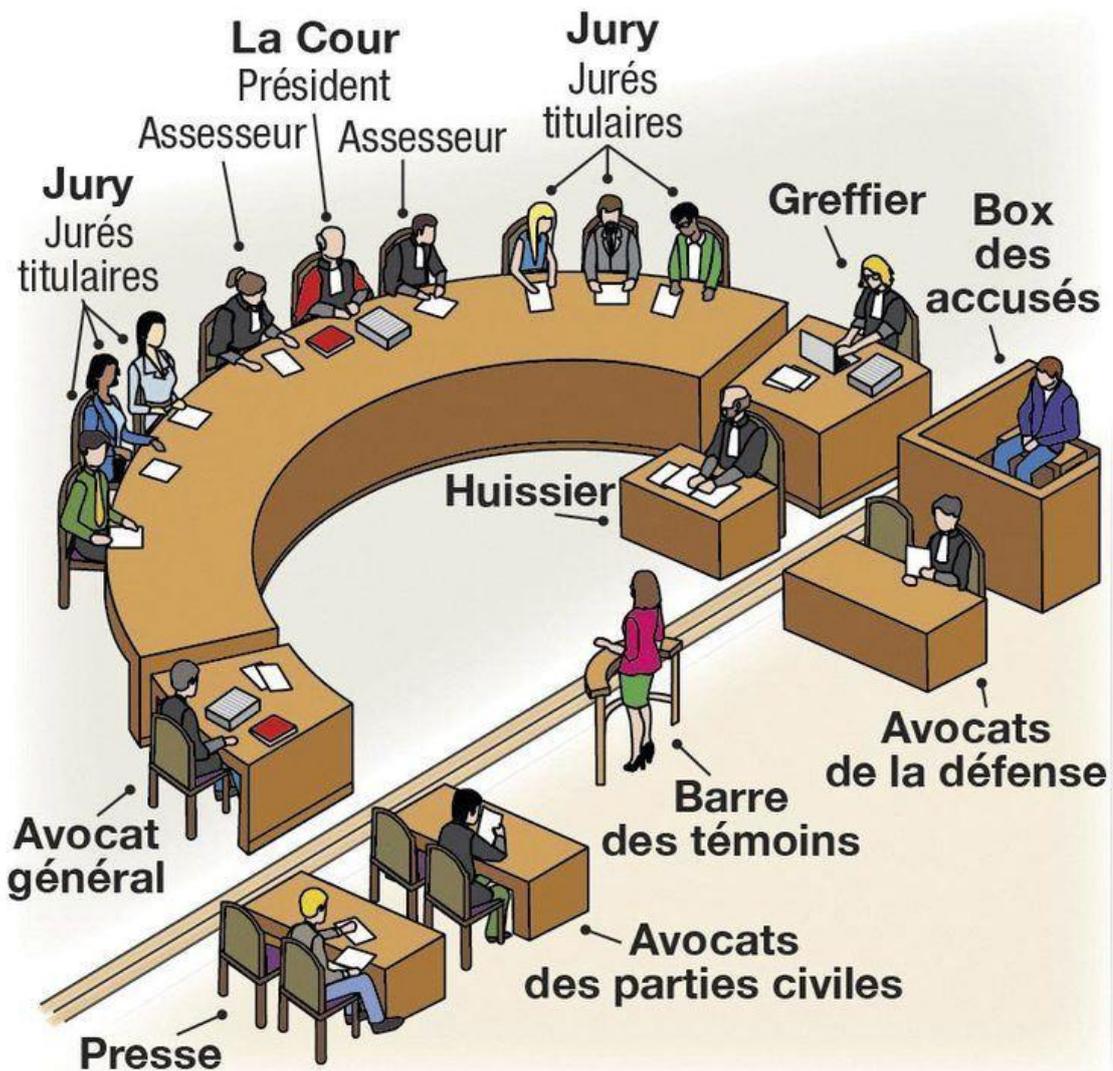


Vidéo France TV : Gisèle Halimi : « portrait d'une avocate qui s'est battue pour le droit des femmes »

https://www.francetvinfo.fr/societe/droits-des-femmes/gisele-halimi-portrait-d-une-avocate-qui-s-est-battue-pour-le-droit-des-femmes_5978774.html

Activité de création 1 – Titre de ma pièce

A la manière d'Émilie Rousset et Maya Bocquet avec *Reconstitutions : Le procès Bobigny*, choisissez un titre composé du mot Reconstitution – et d'un évènement historique autour duquel vous aimeriez travailler. Exemples : « Reconstitution : La chute du Mur de Berlin ». « Reconstitution : l'Assassinat de Kennedy ». « Reconstitution : L'abolition de la Peine de Mort ». « Reconstitution : Le Mariage pour Tous ».



DANS LE PRÉTOIRE

Tribunal de Grande Instance de Bobigny, 2^e Chambre

Président : M. GRAFFAN

Juges : M. LESIRE

M. DERRIEN

Ministère Public : Substitut du Procureur M. ROUHAUD.

Les inculpées

Michèle CHEVALIER	Employée de métro
Renée SAUSSET	Employée de métro
Lucette DUBOUCHEIX	Employée de métro
Micheline BAMBUCK	Secrétaire-dactylo

Les avocats

Gisèle HALIMI	} pour Mme GREVALIER	
Danièle GANANCIA		
William WULFMAN		pour Mme DUBOUCHEIX
Monique ANTOINE		pour Mme SAUSSET
Gérard CAUCHI	pour Mme BAMBUCK	

Questionnement : Le Procès.

Observer le schéma ci-dessus. Comparer avec la page « Dans Le Prétoire ». Retrouver les noms de chacun•e des protagonistes et leur fonction. Les placer sur le schéma. Quelles fonctions ne sont pas représentées lors du Procès Bobigny ?

Liste des personnes présentes dans le prétoire lors du procès de la mère de Marie-Claire (extrait du livre *Le Procès de Bobigny*, chez Gallimard)

S'emparer des archives de la pièce.

Trouver des archives, créer des archives.

Pour écrire le texte de la pièce, Émilie Rousset et Maya Boquet ont utilisé deux types de matériau : D'une part, la retranscription du procès de 1972. D'autre part, des interviews qu'elles ont menées de nos jours auprès de personnalités qui ont vécu le procès, ou de personnes qui travaillent autour de la question de l'avortement. Elles ont ensuite coupé et monté ces archives pour créer la pièce.

Questionnement : Archive ?

Qu'est-ce qu'une archive ? Que vous évoque ce mot ? Dans quels autres mots français retrouve-t-on le préfixe « arch » ? Qu'archiveriez-vous de votre passé ?

Olivier Got dans la revue Sigilia 2015/2 n°36 :

L'étymologie du mot évoque évidemment l'Antiquité : il fait penser au préfixe *arché-*, à des mots comme *archéologie* ; il vient du bas latin *archium* (attesté avant l'an 175) ou *archivum* (après l'an 207), formé sur le nom grec *archeion*, souvent au pluriel *archaia*, dérivé du mot *archê*^[2] ; mais les érudits ne sont pas d'accord sur le sens du mot : d'après le TLF (Trésor de la langue française), le pluriel *archaia* renvoie aux « choses très anciennes » ; pour d'autres, le mot au singulier *archaion* désigne un lieu, la résidence des *archontes*, les principaux magistrats du monde grec, d'où le sens plus général de « bâtiment administratif ».

1. Pièce, document d'archives.

Informatique

2. Ensemble de fichiers qui ont été sauvegardés sur un support de stockage, sous forme compressée ou non.

3. Ensemble de données mises à la disposition du public pour être téléchargées via Internet.

Questionnement : Montage ?

Qu'est-ce qu'un montage ? Que vous évoque ce mot ? Avez-vous déjà vu un montage ? Évoquez les influenceur•ses et les montages sur youtube, instagram, tik-tok... Quels sont les dangers du montage ? Pourquoi le montage est-il de l'écriture ? Connaissez-vous le métier de monteur•se ?

Larousse en ligne :

1. Action de porter quelque chose de bas en haut : [Le montage des matériaux de construction à l'aide de grues.](#)

SYNONYME :
hissage

2. Action d'assembler les différents éléments constitutifs d'un objet, d'un appareil, d'un meuble pour qu'il soit en état de servir à l'usage auquel il est destiné : [Le montage d'une bibliothèque.](#)

SYNONYMES :
[ajustage](#) - [assemblage](#) - [dressage](#) - [installation](#)

3. Action de mettre ensemble, par des techniques appropriées, des éléments (textes, sons, images, photos, etc.) de diverses origines pour obtenir un effet particulier ; le résultat obtenu : [Cette photo est un montage.](#)

Cinéma

4. Choix et assemblage des divers éléments (images, sons) constitutifs d'un film.

Électroacoustique

5. Opération destinée à permettre la lecture, sans interruption, d'enregistrements initialement séparés.

Les

retranscriptions du procès.

Les archives utilisées par E.Rousset et M.Bocquet sont extraites du livre de poche publié par le mouvement Choisir chez Gallimard. Ce livre retrace l'ensemble du procès, et retranscrit l'ensemble des débats ainsi que la solution rendue par le Tribunal.

Activité exposée : à la rencontre des témoins, de l'avocate et du procureur.

A l'aide des encadrés REPERES

Les élèves s'emparent des archives, les lisent, les présentent et en présentent les lecteur•ices. Ils et elles préparent une présentation de cinq minutes pour l'ensemble de la classe.

Repères : Analyser un texte argumentatif.

Thèse : Opinion du locuteur, de la locutrice.

Question Rhétorique : Question qui n'attend pas de réponse. Dans le cadre d'une plaidoirie, elle permet de feindre donner la parole à ses opposants pour y répondre sans détour.

L'ironie : procédé qui consiste à dire le contraire de ce que l'on pense.

Quelques types d'arguments :

L'argument logique : fait appel à la raison du, de la destinataire, il s'appuie par exemple sur un rapport de cause/conséquence.

L'argument d'expérience ou argument aux faits : le/la locuteur/riche utilise des faits, un témoignage particulier, des chiffres, pour montrer que ce qu'il dit est vrai.

L'argument d'autorité : procédé qui consiste à s'appuyer sur une citation d'un/e auteur/riche ou d'une personnalité connue, reconnue par ses pairs, pour appuyer le propos qu'on défend

Le procureur de la République, M. Rouhaud

(...) Je suis d'accord avec les promoteurs de projet de loi nouveaux lorsqu'ils manifestent une hostilité farouche à l'avortement clandestin qui, à juste titre, est un fléau national. Mais que proposent-ils pour supprimer ce fléau ? D'abord, la réduction du nombre de grossesses par le planning familial et la contraception, ensuite l'avortement légal et gratuit pour les cas où la contraception n'a pas réussi. Évidemment, il ne reste plus de place pour l'avortement clandestin. Et ce système doit apporter le bonheur intégral de la femme. Il n'est pas question, bien sûr, de l'homme et des enfants, je n'en parle pas. Je crois que c'est un raisonnement bien simpliste, la psychologie humaine est bien plus compliquée que tout cela. Qu'est-ce que la liberté ? Le mot planning s'accorde-t-il avec le mot liberté ? Qu'est-ce que le bonheur ? Je crois que depuis qu'il y a des hommes sur la terre, ils sont à la recherche du bonheur et ce bonheur, lorsqu'on croit l'avoir attrapé, il est déjà un peu plus loin.

Messieurs, on a fait une évaluation du nombre des avortements clandestins, mais, a-t-on compté les femmes qui, après avoir maudit leur ventre pendant neuf mois, ont été heureuses d'avoir un enfant ?

(...) Et puis, la loi actuelle est-elle si mauvaise qu'on le dit ? Je crois que la thèse sur laquelle elle se fonde demeurera toujours parce qu'elle est basée sur le respect de la vie, sur le respect de soi-même et sur le respect d'autrui. Il faut songer que tous, tant que nous sommes, riches ou pauvres, érudits ou incultes, nous sommes tous passés par l'état de fœtus. (Rire dans la salle.) Il faut le dire avec quelque modestie, que nous ayons été désirés ou non, nous sommes en général tous heureux de vivre. Si nos parents avaient connu la liberté de l'avortement, il est probable qu'un certain nombre d'entre nous, même parmi les meilleurs, ne seraient pas de ce monde.

Activité Questionnements : Contre la légalisation de l'avortement

Quelle thèse défend M.Rouhaud ? Quels arguments emploie-t-il ?

Selon lui, quels sont les absents de ce procès ? Qu'en pensez-vous ?

« Et ce système doit apporter le bonheur intégral de la femme » Quel procédé rhétorique utilise ici M.Rouhaud ?

Relevez les questions posées par M.Rouhaud. De quel procédé rhétorique s'agit-il ?

Que pensez-vous de ce réquisitoire ?

Repères : Le procureur, le réquisitoire

Le•la procureur•se : on le désigne aussi par « le parquet » ou « le représentant du ministère public ». Quand une infraction (violation d'une loi) est commise, c'est le procureur qui engage des poursuites contre une personne. Le procureur requiert la peine. Le procureur de la République est nommé par le ministre de la justice par décret du Président de la République. Le•la procureur•se ou ses représentant•es font un réquisitoire : plaidoirie du ministère public devant le juge répressif afin de requérir l'application ou non de la loi pénale envers le prévenu ou l'accusé.

Gisèle Halimi. Avocate de Mme Chevalier.



Est-ce qu'au plan de la contraception, au plan de l'avortement, tous les Français sont traités de la même manière ? Il m'a été donné, Messieurs, il y a trois mois, de plaider dans l'île de la Réunion. Je dois le dire, en arrivant à l'île de la Réunion, j'ai ressenti un choc. Voir d'énormes panneaux représentant une femme enceinte avec trois, quatre ou cinq enfants à côté d'elle, avec en gros plan « Plus jamais ça... »...

lorsqu'en tournant un bouton à la radio, vous entendez vanter les mérites des différentes pilules, lorsque dans les commissariats, dans les écoles, des affichettes prescrivent précisément la contraception et conseillent les centres de Planning familial, on peut se poser des questions. Ne croyez-vous pas qu'il est scandaleux de décider qu'il y a une démographie qui est mauvaise et une qui est bonne, qu'il y a un respect de la vie, selon qu'on se trouve à Paris ou à Bordeaux, et un autre respect de la vie si l'on se trouve à Point-à-Pitre ou à Saint-Denis de la Réunion?

(...) Il est un point fondamental, absolument fondamental sur lequel la femme reste opprimée, et il faut, ce soir, que vous fassiez l'effort de nous comprendre. Nous n'avons pas le droit de disposer de nous-même. S'il reste encore au monde un serf, c'est la femme, c'est la serve, puisqu'elle comparaît devant vous, Messieurs, quand elle n'a pas obéi à votre loi, quand elle avorte.

Comparaître devant vous. N'est-ce pas déjà le signe le plus certain de notre oppression ? Pardonnez-moi, Messieurs, mais j'ai décidé de tout dire ce soir.

Regardez-vous et regardez-nous. Quatre femmes comparaissent devant quatre hommes... Et pour parler de quoi ? De sondes, d'utérus, de ventres, de grossesses, et d'avortements !... Croyez-vous que l'injustice fondamentale et intolérable n'est pas déjà là ? Ces quatre femmes devant ces quatre hommes ! Ne croyez-vous pas que c'est là le signe de ce système oppressif que subit la femme ?

Comment voulez-vous que ces femmes puissent avoir envie de faire passer tout ce qu'elles ressentent jusqu'à vous ? Elles ont tenté de le faire, bien sûr, mais quelle que soit votre bonne volonté pour les comprendre - et je ne la mets pas en doute - elles ne peuvent pas le faire. Elles parlent d'elles-mêmes, elles parlent de leur corps, de leur condition de femmes, et elles en parlent à quatre hommes qui vont les juger.

Cette revendication élémentaire, physique, première : disposer de nous-même, disposer de notre corps, quand nous la formulons, nous la formulons auprès de qui ? Auprès d'hommes. C'est à vous que nous nous adressons.

Nous vous disons : « Nous, les femmes, nous ne voulons plus être des serves. » (...) En jugeant aujourd'hui, vous allez vous déterminer à l'égard de l'avortement et à l'égard de cette loi et de cette répression, et surtout, vous ne devrez pas esquiver la question qui est fondamentale. Est-ce qu'un être humain, quel que soit son sexe, a le droit de disposer de lui-même ?

Nous n'avons plus le droit de l'éviter. En vain objecteriez-vous que la loi, bonne ou mauvaise, est la loi ! Cette conception est un refus. Elle est un refus de prendre ces responsabilités, et aussi - je le dis très franchement - elle n'est pas digne de ce que doit être la magistrature. Cela reviendrait à dire, messieurs, que vous êtes là pour appliquer mécaniquement une loi, que vous êtes là pour la lire, que vous n'avez pas à comprendre sa motivation profonde et que vous devez distribuer des peines tout comme le ferait une machine dont on presserait le bouton.

On vous dit que vous devez « dire le droit ». Bien sûr. Mais « dire le droit » n'a jamais voulu dire devenir une justice robot et se désintéresser des grands problèmes de notre vie.

Repères : Les avortements forcés à La Réunion.

Extrait de Série « Politique et race en France, un mariage dangereux » Épisode 3/4 : La Réunion, stérilisations sans consentement, exils forcés » La Série Documentaire, France Culture :

Dans les années 1960, des médecins de la clinique de Saint-Benoît à la Réunion ont pratiqué des interventions gynécologiques contre le gré de ces femmes réunionnaises. La Réunion est alors en proie à la pauvreté, l'analphabétisme, et, selon les autorités, la surpopulation.

Pas moins de 400 000 personnes peuplent l'île dans les années 1960. Pour faire face à cette démographie galopante, le député Michel Debré décide de mettre en place une politique de limitation des naissances. Un nombre incalculable de femmes ont été victimes d'avortements ou de stérilisations sans avoir donné leur consentement. Dans le même temps et pour lutter contre la pauvreté galopante, des milliers d'enfants réunionnais ont été arrachés à leur famille et exilés de force en métropole. Objectif affiché : repeupler les régions les moins denses de l'Hexagone. On les a appelés « les enfants de la Creuse ». Aujourd'hui, certains des 2150 enfants recensés tentent d'exhumer cette histoire peu glorieuse de la République. Peut-on parler de racisme d'État ?

Activité Questionnements : La femme asservie

Quelle est la thèse de G.Halimi ? Quels sont ses arguments ?

Pourquoi Gisèle Halimi cite-t-elle l'exemple de La Réunion ?

Qu'est-ce qu'un « serf » à quelle époque G.Halimi fait-elle référence ? Pourquoi ?

Relevez les différentes questions posées ? De quel procédé s'agit-il ? Pourquoi est-il efficace ?

Relevez le champ lexical de la machine. Pourquoi Gisèle Halimi l'utilise-t-elle ?

Simone de Beauvoir, Écrivaine, présidente de l'association CHOISIR

« C'est une loi qui est mise en place pour opprimer la femme. L'oppression de la femme est, en effet, un des atouts dont dispose la société. Cette situation est extrêmement avantageuse pour les hommes à plus d'un titre : à titre psychologique, il est toujours agréable d'avoir des inférieurs et de se sentir supérieur à quelqu'un ; à titre économique également. Il y a un point qu'on ne souligne pas assez et que je trouve très important, c'est que la femme fournit en France, chaque année, une quantité énorme de travail que l'on peut appeler invisible, clandestin, gratuit. C'est le travail ménager. Une statistique récente disait qu'il y a 45 milliards d'heures de travail ménager fournies par les femmes contre 43 milliards d'heures de travail salarié. Le volume de travail ménager dépasse donc de loin le travail salarié. Si la société avait à payer ce travail, il est évident que cela multiplierait énormément toutes ses dépenses. Il est tout à fait avantageux pour elle d'avoir des femmes qui font cet énorme travail pour rien. Comment obtenir que la femme fasse ce travail ? Il faut la conditionner. Comme il est difficile de la persuader qu'elle a vocation de laver la vaisselle, on a trouvé quelque chose de beaucoup mieux.

On exalte la maternité parce que la maternité c'est la façon de garder la femme au foyer et de lui faire faire le ménage. Au lieu de dire à la petite fille, quand elle a deux, trois ou quatre ans : « Tu seras vouée à laver la vaisselle », on lui dit : « Tu seras vouée à être maman ».

Repères : De Beauvoir

Simone de Beauvoir est née à Paris en 1908, dans une famille bourgeoise catholique. La faillite de son grand-père maternel priva la famille de ressources. Le père de Simone lui transmet le goût des études : seul moyen pour ses filles de sortir de leur condition. Brillamment reçue à l'agrégation de philosophie, elle abandonna l'enseignement en 1943 pour se consacrer à une carrière littéraire. Elle fonda, avec d'autres, la revue existentialiste *Les Temps modernes* et écrivit de nombreux romans dont *Les Mandarins*, prix Goncourt en 1954. Elle joua un rôle primordial dans la lutte pour la légalisation de l'IVG et la reconnaissance des tortures infligées aux femmes lors de la guerre d'Algérie. Son essai *Le Deuxième Sexe* est un ouvrage de référence pour les féministes du monde entier.

Repère : Le Sexisme

Discrimination fondée sur le sexe d'une personne, qui nie l'égalité des femmes et des hommes. Fait d'attribuer à l'un ou l'autre sexe des qualités, des défauts, des faiblesses, des desseins, des désirs, de lui réserver des métiers et des rôles dans la société.

Cette discrimination a justifié et justifie encore de nos jours des injustices envers les femmes telles que l'inégalité salariale, la difficulté d'accéder à de hautes fonctions, et des violences comme le harcèlement, le viol, le féminicide. Les sexistes, comme les racistes, considèrent que ces différences existent par nature, alors qu'elles sont des constructions sociales.

Activité Questionnements : Une loi sexiste.

Quelle est la thèse de Simone de Beauvoir ? Quels sont ses arguments ?

Pourquoi, d'après Simone de Beauvoir, la loi est sexiste ? Reformulez, avec vos propres mots ses deux arguments.

A quoi sert, selon Simone de Beauvoir, la maternité ?

Jacques Monod, Prix Nobel de Physiologie et de Médecine, Professeur au collège de France, Directeur de l'Institut Pasteur



Quand est-ce qu'un être ou une partie d'un être devient une personne humaine qui doit être défendue et préservée par la loi, par tous les moyens ?

Je pense que la personnalité humaine est liée très précisément à l'activité du système nerveux central, c'est à dire à la conscience. Or, anatomiquement et biologiquement un fœtus de quelque semaine ne peut pas avoir de phénomène de

conscience étant donné qu'il n'a pas de système nerveux central.

Je crois qu'il n'est pas inutile de rappeler que la question se pose dans d'autres problèmes médicaux modernes, comme par exemple, la transplantation d'organes, du cœur ou du rein. Pour qu'une transplantation réussisse il faut que l'organe transplanté soit prélevé sur une personne qui, d'après la déontologie médicale d'il y a seulement une quinzaine d'années, est encore en vie, c'est à dire dont le cœur bat.

Il existe une circulaire du ministre de la Santé donnant une nouvelle définition de la mort. C'est l'électro-encéphalogramme plat, c'est-à-dire l'absence de conscience.

Activité Questionnements : La déontologie médicale.

Pourquoi la déposition de Jacques Monod est-elle importante ?

Quelle question pose-t-il ? En quoi cette question est nécessaire ?

Définissez les mots scientifiques de ce texte. Qu'est-ce que la « déontologie médicale ? »

Quelle est la définition d'être humain selon Jacques Monod ?

Pourquoi peut-on dire que la déposition de Jacques Monod est un argument d'autorité ?

À quelle autre autorité fait référence Jacques Monod ? A votre avis pourquoi ?

Repères : Jacques Monod (Extrait du site internet : www.ijm.fr)

Né en 1910 à Paris, il a passé une partie de son enfance et son adolescence dans le sud de la France. En 1928, il regagne la capitale où il s'inscrit en licence de sciences naturelles.

Il devient, en 1934, assistant au laboratoire de zoologie à la faculté des sciences de l'université de Paris. La même année, il participe avec Paul-Emile Victor à une expédition scientifique au Groenland. Deux ans plus tard, boursier Rockefeller au California Institute of Technology, il se forme à la génétique. Et en 1941, Jacques Monod soutient sa thèse sur la croissance des cultures bactériennes.

Pendant la seconde guerre mondiale, son activité dans la résistance lui interdit la Sorbonne et il vient souvent se réfugier et travailler à l'Institut Pasteur. Il intégrera ce prestigieux institut, après la libération, comme chef du laboratoire de physiologie microbienne dans le service d'André Lwoff. En 1954, il crée et prend la direction du service de biochimie cellulaire. Nommé, en 1959, professeur à la faculté des sciences de Paris, il enseigne la chimie du métabolisme.

En 1965, il obtient, conjointement avec François Jacob et André Lwoff, le prix Nobel de physiologie et de médecine « pour leurs découvertes sur la régulation génétique de la synthèse d'enzymes et de virus ».

<http://nobelprize.org/medicine/laureates/1965/monod-lecture.html>

Avec François Jacob également, Jacques Monod conçoit puis démontre la réalité de l'ARN-messager.

Nommé aux conseils scientifique et d'administration de l'Institut Pasteur respectivement en 1965 et 1967, titulaire de la chaire de biologie moléculaire au Collège de France en 1967, il devient directeur de l'Institut Pasteur en 1971.

Jacques Monod est mort à Cannes en 1976.

Simone Iff , Responsable, du Mouvement, Pour le Planning Familial.



Depuis quinze ans nous demandons que l'utilisation des moyens scientifiques de la contraception, que le reste du monde emploie, ne soit pas réservée en France à une classe privilégiée. Qui, chez nous, se sert de la contraception ? Ceux qui disposent des moyens de la culture et des moyens financiers. Mme Chevalier ne connaissait pas une adresse de centre de Planning familial et la majorité des Françaises sont dans son cas. (...) Le 22 janvier 1972 - il y a moins d'un an - le directeur pédagogique de l'enseignement primaire et secondaire nous a reçus en nous disant : « Je suis pour l'éducation sexuelle, bien sûr, mais encore faut-il respecter la « feuille de vigne ». Pas question d'informer les jeunes de façon officielle sur la contraception. Continuez vos initiatives privées si vous le voulez, nous ne vous en empêcherons pas, mais nous ne vous donnerons pas de crédits »

Activité Questionnements : L'accès à la contraception

Quelle est la thèse de Simone Iff ? Quels sont ses arguments ?

Pourquoi Simone Iff est-elle appelée à témoigner ? En quoi sa déposition est-elle importante ?

Quelles questions pose Simone Iff ? De quel procédé s'agit-il ?

Qui est le « nous » de cette déposition ?

Quel effet produit le mot « feuille de vigne » ? Que reproche Simone Iff à l'Education en France ?

Repères : Simone Iff et le Planning Familial.

Simone Iff, née Simone Balfet le 4 septembre 1924 à Vabre et morte le 29 décembre 2014 à Paris 13^e, est une militante française du droit à l'avortement, l'instigatrice du manifeste des 343. Elle est présidente du Mouvement français pour le planning familial de 1973 à 1979

Extrait du site internet <https://www.planning-familial.org/fr>

Créée en 1956 sous le nom de « La maternité heureuse » dans l'objectif de diffuser l'information sur le contrôle des naissances, l'association devient en 1960 le « Mouvement Français pour Le Planning Familial » (MFPF) dit « Le Planning Familial » et adhère à l'International Planned Parenthood Federation (IPPF). Au départ parisienne, l'association s'est ensuite développée sur l'ensemble du territoire national, en métropole et à l'outre-mer. Aujourd'hui la confédération du Planning familial, tête de réseau du mouvement, rassemble 72 associations départementales et 9 fédérations régionales aux réalités variées mais aux valeurs communes, parmi lesquelles l'égalité et la laïcité. Le Planning Familial est un mouvement militant qui prend en compte toutes les sexualités, défend le droit à la contraception, à l'avortement et à l'éducation à la sexualité. Il dénonce et combat toutes les formes de violences, lutte contre le sida et les IST, contre toutes les formes de discrimination et contre les inégalités sociales. La maîtrise de la fécondité, rendue possible tant par l'accès à l'information que par l'accès aux moyens (contraception, IVG) est une condition indispensable à l'autonomie des personnes. Aujourd'hui, les droits qui permettent la maîtrise de la fécondité sont encore et toujours à défendre.

Repères : Histoire de La contraception en France.

(D'après : <https://www.geo.fr/histoire/droits-des-femmes-les-grandes-dates-du-droit-a-la-contraception-en-france-208639>)

1960 : Les premières pilules contraceptives sont proposées aux femmes aux Etats-Unis, en Australie, Allemagne et Grande-Bretagne.

1966 : Le député gaulliste de la Loire Lucien Neuwirth dépose une proposition de loi pour libéraliser la contraception et légaliser la pilule.

1967 : le parlement vote pour l'accessibilité des contraceptifs : délivrés sur ordonnances ou certificats de non contre-indication nominatifs, limités dans le temps, et accompagnés. La contraception n'est autorisée pour les mineures que si elles disposent de l'accord écrit d'un des parents.

1969 : premiers décrets pour encadrer la fabrication et la délivrance de la pilule. Il concerne les règles de fabrication et de délivrance des contraceptifs.

1973 : Premières autorisations de commercialisation pour des pilules. Il existait déjà en France des contraceptifs, mais prescrits de "manière déguisée".

1974 : Portée par Neuwirth et la nouvelle ministre de la Santé Simone Veil, la loi du 4 décembre 1974 corrige et dépasse celle de 1967: la pilule est désormais remboursée par la Sécurité sociale et les Centres de planification peuvent la délivrer gratuitement et anonymement à des mineures.



Déposition de Mme CLAUDE SERVAN-SCHREIBER, Journaliste

Maître Halimi : Mme Servan-Schreiber a publié, en avril 1972, un document extrêmement important, à un million d'exemplaires, où elle a expliqué pourquoi elle avait avorté. Je voudrais que le Tribunal qui n'a peut-être pas lu le numéro de *Elle* du 17 avril 1972, sache dans quelles conditions elle a avorté.

Mme Servan-Schreiber : J'ai avorté pour des raisons médicales car je risquais de mettre au monde un enfant anormal. Mais ce que je voudrais également préciser ici, et qui me paraît tout à fait lié au cas de Mme Chevalier, c'est que toute femme qui veut avorter a des raisons pour cela. Quelles que soient ces raisons, c'est à elle d'en décider et de prendre ses responsabilités selon ce que lui dicte sa conscience. Au tout début de ma grossesse, lorsque j'ai appris que j'avais contracté une maladie qui pouvait provoquer des malformations chez l'enfant que je portais, le médecin qui me soignait à Paris ne m'a pas dit la vérité sur ce que je risquais exactement. Comme je disposais de moyens d'informations que, je le conteste, la plupart des autres femmes n'ont pas à leur disposition, j'ai pu me renseigner, j'ai pu téléphoner à un gynécologue suisse que je connaissais, j'ai pu lui demander de me dire la vérité. Il me l'a dite, et il m'a fait venir à Genève où l'intervention s'est passée dans d'excellentes conditions.

Maître Halimi : Mme Servan-Schreiber ne m'en voudra pas de lui dire qu'elle est une privilégiée.

Mme Servan-Schreiber : C'est vrai.

Maître Halimi : Qu'elle est même, ne voyez là-dedans aucune nuance péjorative de ma part, une bourgeoise. Pense-t-elle que c'est la raison pour laquelle elle n'est pas ici, assise à côté de Mme Chevallier ? La raison pour laquelle elle n'a jamais été poursuivie ?

Mme Servan-Schreiber : Absolument. Je ne connais aucune femme privilégiée qui ait jamais été poursuivie pour avortement. Moi la première.

Maître Halimi : Mme Servan-Schreiber est l'auteur d'un autre excellent article dont je recommande la lecture au Tribunal paru dans *Le Monde* d'hier et je crois me souvenir qu'il est intitulé « Qui doit décider ? »

Mme Servan-Schreiber : Qui doit décider ? C'est toute la question. Je pense que c'est la femme. C'est un problème de conscience individuelle. Il est difficile de faire admettre le point de vue par nombre d'hommes et même de femmes. Pourtant il s'agit de l'exercice d'une liberté fondamentale. Un individu quel que soit son sexe, doit être libre de disposer de son propre corps et de sa propre vie.

Les interviews menées par Émilie Rousset et Maya Boquet.

Émilie Rousset et Maya Bocquet ont interviewé spécialistes de la question de l'avortement dont voici la liste. L'un d'entre eux, Émile Duport, est un militant anti-avortement, anti-choix. Les metteuses en scène précisent aux élèves qu'elles ne partagent pas l'opinion de ce militant.

Liste des interviewé•es

Marie Bardet, Militante des droits à l'avortement en Argentine.

Françoise Fabian, témoin au procès.

Jean-Yves le Naour, Historien

Véronique Champeil-Desplats, Professeure de droit public

René Frydman, Obstétricien-gynécologue

Claude Servan-Schreiber, Journaliste, témoin au procès

Marielle Issartel, Chef-monteuse, réalisatrice

Camille Froidevaux-Metterie, Philosophe, professeure de sciences politiques

Christine Delphy, Sociologue, co-fondatrice du MLF

Véronique Séhier, Co-présidente du planning familial

Myriam Paris, Spécialiste contrôle des naissances à la Réunion.

Emile Duport, Militant anti-avortement ou anti-choix.

Activité Recherche : Les interviewé•es

Pour que les élèves s'emparent en amont des paroles rejouées pendant la pièce voire choisissent en amont quelles paroles les intéressent le plus. Choisir un•e des interviewé•s et en chercher la biographie, les ouvrages. Lire le texte de l'interview, (mis en annexes), tenter d'en comprendre les arguments, les mots compliqués, les exemples cités. Remplir la fiche PRESENTATION INTERVIEW. S'entraîner à lire un passage de l'interview, soigner l'intonation. Présenter le travail à la classe.

PRESENTATION INTERVIEWE•E

NOM ET PRENOM

BIOGRAPHIE EN QUELQUES LIGNES

POSITION QUANT A L'AVORTEMENT

ARGUMENTS

MOTS COMPLIQUES DEFINIS.

PHOTO

A QUOI FAIT-IL•ELLE REFERENCE, faites des recherches lorsque vous ne connaissez pas les évènements/faits/lieux/noms en question.

PAROLE : Comment s'exprime cette personne ? Sa parole est-elle frontale ? Ambiguë ? Décousue ? Pleine d'emphase ? D'humour ? D'émotions ? Ou au contraire s'en tient-elle aux faits ?

ÊTES VOUS D'ACCORD AVEC SES PROPOS ?

PENDANT LA PIECE

Circuler dans la reconstitution.

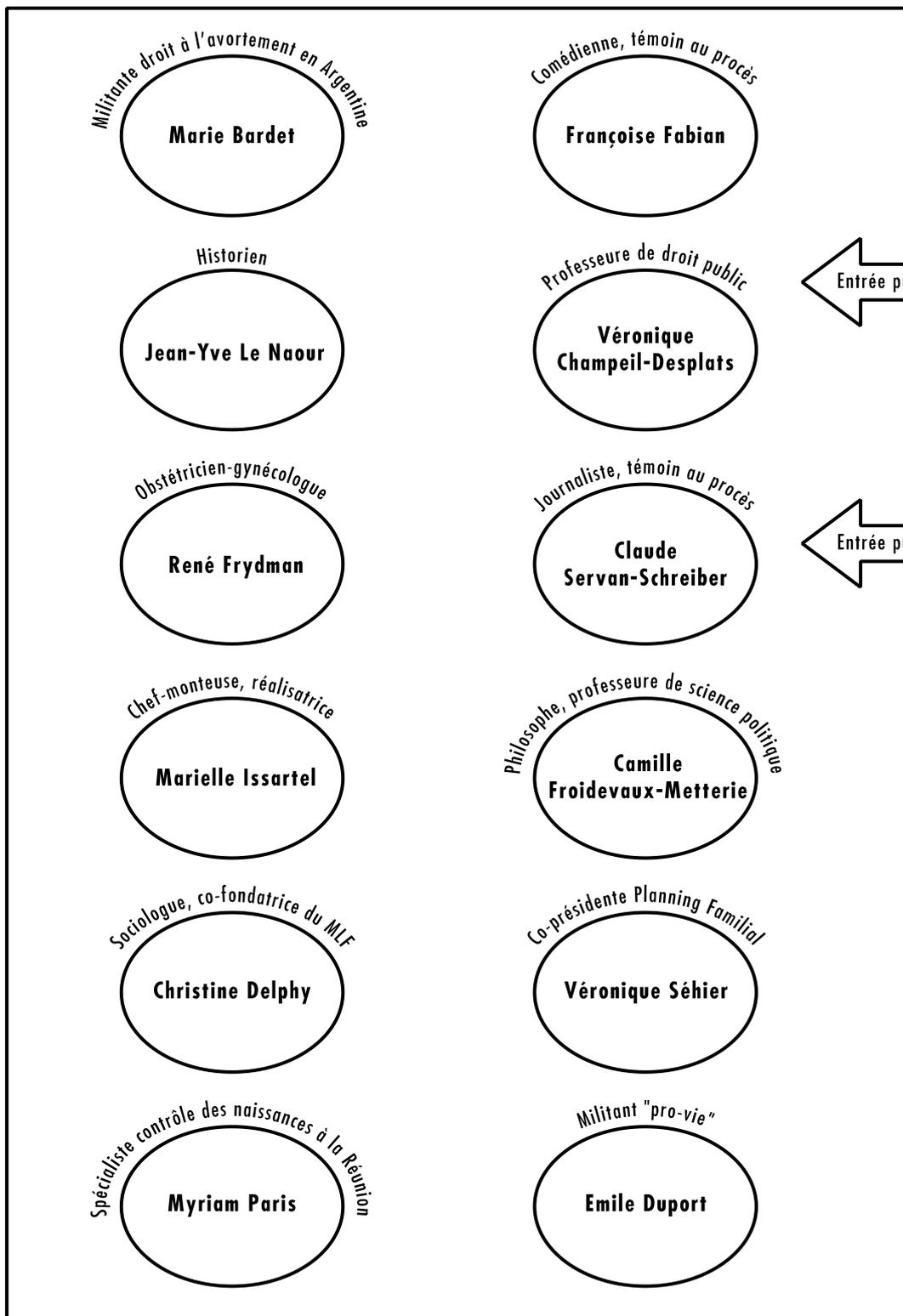
Distribuer aux élèves le schéma de la page suivante : le plan de la pièce telle que les élèves la découvriront. Le jour de la pièce, chacun•e est invité•e à dessiner la trajectoire qu'il emprunte selon qu'il ou elle anticipe son parcours ou l'improvise.

Interroger la reconstitution.

Un questionnaire accompagne ce schéma. Les élèves sont invité•es à y répondre pendant la pièce. Ils ou elles peuvent le remplir pendant que les acteur•ices performant (les acteur•ices sont prévenu•es) ou dans les intervalles et pauses que les élèves s'aménagent.

Activité expérience : Comparer les jeux.

Proposez aux élèves de rester assis lors du changement de comédien.ne, pour assister à la même parole jouée deux fois. Que remarquez-vous ? Qu'est-ce qui change ? Comment se tient le•la premier•e comédien•ne, le•la deuxième ? Votre attention se porte-t-elle sur les mêmes moments de l'interview ?



Le public est invité à se déplacer d'un poste à l'autre. Chaque écoute dure environ 15 minutes.
Durée totale 3h avec entrées et sorties possibles au cours de la performance.

QUESTIONNAIRE

Qu'a proclamé François Fabian face au juge ? Quelle a été la réaction du juge ?

Pourquoi François Fabian a-t-elle loué un appartement à Massy-Palaiseau ?

Complétez cette phrase de François Fabian : « On était vraiment pour défendre ça, pour défendre notre liberté sexuelle, notre liberté tout cours, notre liberté de vivre, d'avoir..... »

Quel est le sujet du film *Histoires d'A*, réalisé par Marielle Isaartel ?

Pourquoi, selon J-Y Le Naour, l'affaire jugée au procès Bobigny est-elle « banale » ?

A quel autre évènement historique majeur J-Y Le Naour compare-t-il la parution du manifeste des 343 ?

Pourquoi les avortements clandestins sont-ils dangereux ?

Qu'est-ce que l'ectogenèse définie par René Frydman ?

Quel était, selon Claude Servan Schreiber, la technique de Gisèle Halimi pour attirer la presse au procès ?

Complétez cette phrase de C.Servan-Schreiber : « Et puis, il y avait la position qui était la mienne, celle de choisir, celle du MLF, enfin je dis la mienne parce que je m'inscrivais dans ça et qui est devenue celle d'UNLAC* après qui était non c'est les femmes. C'est vraiment à de décider. »

Camille Froidevaux Metterie cite un philosophe des Lumières, lequel ?

Complétez cette phrase de Camille Froidevaux Metterie : « L'avortement ça peut paraître fou de le dire comme ça de façon si ramassée, mais le droit à l'avortement, je pourrais dire c'est le »

Pourquoi Véronique Séhier refuse t'elle d'appeler les militants anti-avortement les « pro-vies ».

Qu'est-ce que, selon elle, l'éducation à la sexualité ?

Pour quelle raison, nous dit Myriam Paris, y'a-t-il eu un contrôle des naissances à La Réunion ?

Que pense Émile Duport de ce que dit le procureur au Procès Bobigny ? Que cela signifie-t-il sur la position d'Émile Duport ?

Pourquoi, d'après C.Delphy, ne peut-on pas affirmer que le patriarcat commence à -500 000 ans ?

Complétez cette phrase de C.Delphy :

S'il n' y avait que deux groupes qui étaient bien dissociés par et que vous aviez des qui tombent entre les deux, eh bien, on couperait les ou au contraire on les rallongerait, parce que ce qu'on veut c'est de créer vraiment deux groupes absolument distincts dans un but de domination.

Avez-vous remarqué que les interprètes mettent une oreillette avant de commencer à parler et l'enlève ensuite ?

A votre avis, pourquoi ?



Après le spectacle.

S'emparer des méthodes d'écriture et de jeu

L'oreillette

Les interprètes rejouent des bandes son composées d'interviews et d'archives qu'ils et elles écoutent via une oreillette. Ils et elles répètent un texte en même temps qu'ils l'entendent.

Les metteuses en scène ne leur demandent pas d'imiter le document original, mais de faire revivre la pensée en train de se formuler au temps présent. D'après Émilie Rousset, « ils rejouent l'oralité, avec ses envolées et ses hésitations. Cela crée un frottement entre le document et sa reproduction, entre l'acteur et la personne interviewée. Apparaît une étrangeté, un humour où le vrai et le faux se mélangent. »

Activité Jeu : dire un texte à l'oreillette.

A l'aide de votre téléphone ou autre dictaphone, enregistrez un court texte. (2 minutes) Vous pouvez lire une lettre ou un monologue, réciter un poème que vous aimez, un extrait de texte qui vous plaît. Veillez à être bien intelligible. Ensuite, passez votre enregistrement à un*e camarade. Il ou elle va l'écouter et le dire, en direct, à la classe. Quel effet cela produit-il ? Que devriez-vous changer à votre rythme pour faciliter la tâche à votre camarade. Trouvez-vous que ce soit un exercice facile ? Difficile ? Quelles sont vos sensations quand, à votre tour, vous dites un texte ?

Activité création, recherche.

Pour le sujet que vous avez choisi dans la première activité création, cherchez des archives historiques : plaidoiries, articles de presse, discours, interviews. Sélectionnez- en des extraits que les comédien*nes pourraient lire.

Activité Interview

A votre tour, interviewez un membre de votre famille ou un*e de vos ami*es au sujet de l'évènement que vous avez choisi dans l'activité création. Enregistrez-le puis tentez, avec un logiciel type Garage Band, d'en faire un montage.

Activité : Lecture

Écoutez et visualisez le discours de Simone Veil pour la légalisation de l'avortement en France sur le site de l'INA : <https://www.ina.fr/video/CAF01039402>. Lisez le texte en annexe.

Repérez le rythme sur lequel elle parle, les mots sur lesquels elle insiste. À votre tour, essayez de lire le texte en respectant la cadence et les tonalités de Simone Veil.

Activité jeu.

Vous êtes comédien•nes, et vous devez lire un extrait du procès. Lisez et relisez pour trouver la bonne intonation.

PROLONGEMENTS

Pour en savoir plus sur Le Procès de Bobigny et le combat pour la Légalisation de l'avortement en France

Le procès de Bobigny, choisir la cause des femmes, Gallimard, 1973.

Bobigny ; le procès de l'avortement, Catherine Valenti, Larousse, 2010

Podcast : <https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/affaires-sensibles/1972-le-proces-de-bobigny-marie-claire-jugee-pour-avoir-avorte-8551693>

Film : *Annie Colère*, de Blandine Lenoir, 2022.



Pour comprendre et connaître le féminisme

Présentes, Lauren Bastide, Allary Éditions, 2020.

Le Corps des femmes : la bataille de l'intime, Camille Froidevaux- Metterrie, Philosophie Magazine Éditeur, 2018.

La Cause des femmes (1973), Gisèle Halimi, Folio, 1992.

Herstory. Histoire(s) des féminismes, Anna Wanda Gogusey et Marie Kirschen, La Ville Brûle, 2021.

Ne nous libérez pas, on s'en charge, Bibia Pavard, Florence Rochefort, Michelle Zancarini-Fournel, La Découverte, 2020.

Nous sommes tous des féministes, Chimamanda Ngozi Adichie, Gallimard, 2020.

Podcast : <https://www.franceculture.fr/emissions/le-magazine-de-la-redaction/combats-de-femmes-de-mai-68-a-metoo-0>

Pour découvrir des femmes qui ont bravé les préjugés

Culottées, tomes 1 et 2, Pénélope Bagieu, Gallimard, 2016.

Insoumises et conquérantes, Hélène Soumet, Dunod, 2021.

Les femmes qui ont fait bouger le monde, Katherine Halligan, Hatier Jeunesse, 2018.

Les femmes artistes sont dangereuses, Laure Adler et Camille Viéville, Flammarion, 2018.

Il était une fois des femmes fabuleuses, les époux von Grut, Larousse, 2018.

Le site du planning familial

<https://www.planning-familial.org/>